# PLU

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme**

**Commune d'ECLOSE-BADINIERES**

## 4.2 - Règlement graphique

1/5000

Document de travail
17 mai 2018

Eclose-Badinières

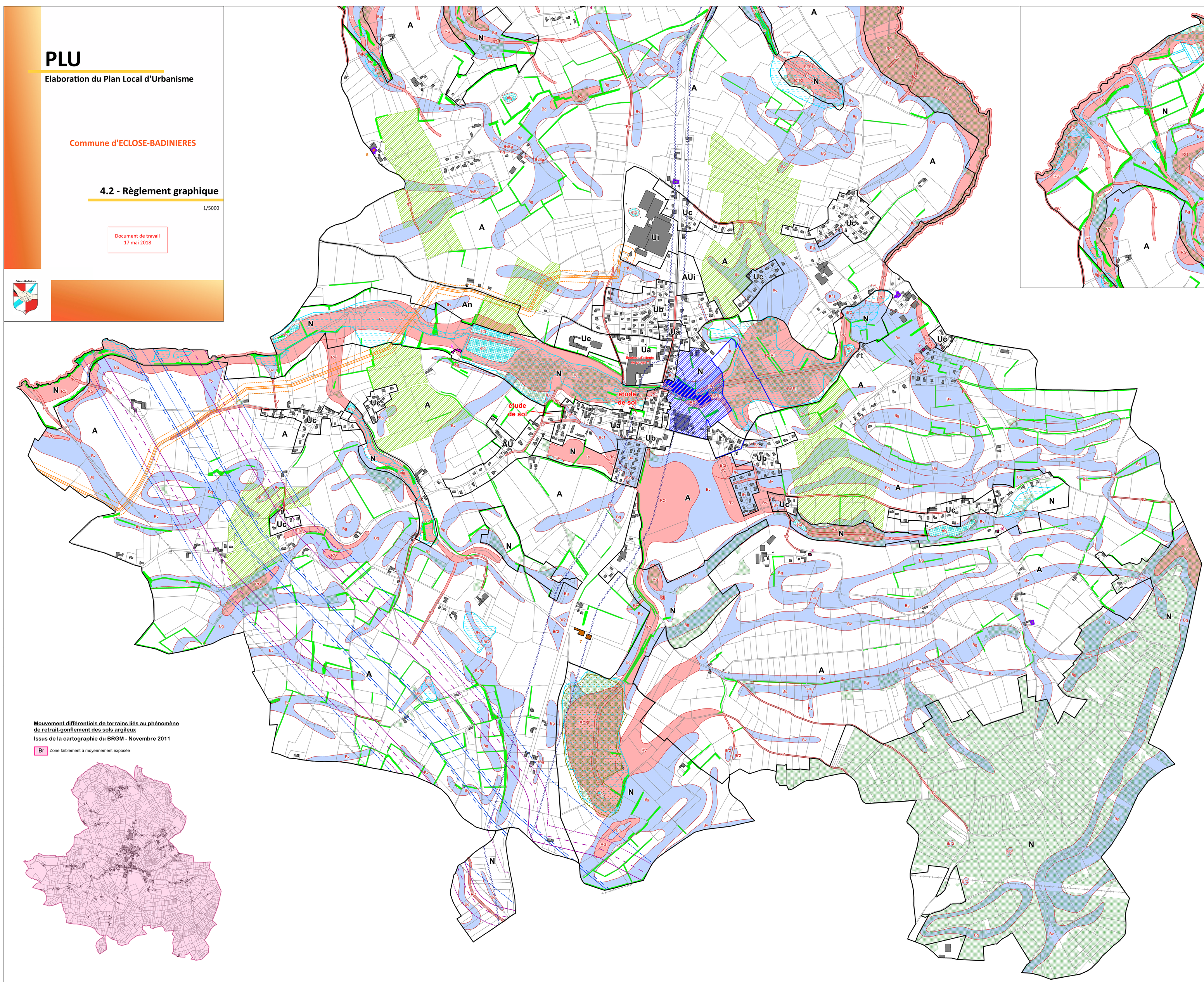


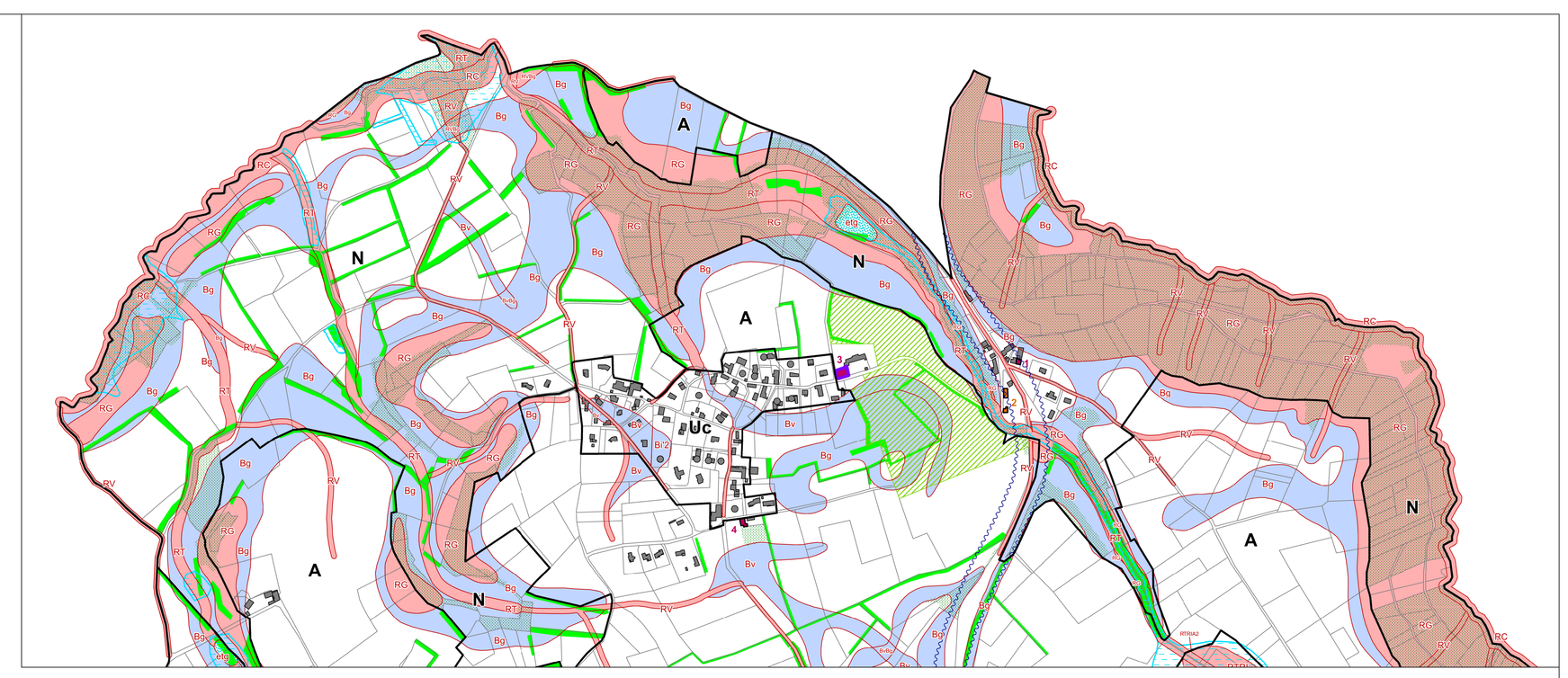


**Mouvement différentiels de terrains liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux**

**Issus de la cartographie du BRGM - Novembre 2011**

Br Zone faiblement à moyennement exposée



### LES ZONES ET LES SECTEURS

Limite de zone

Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

**ZONES URBAINES**

- Ua — Zone agglomérée dense du bourg
- Ub — Zone bâtie de densité moyenne
- Uc — Zone bâtie de faible densité
- Ue — Zone urbaine à destination d'équipement
- Ui — Zone urbaine à destination d'activités économiques

**ZONES AGRICOLES** (ne constituent pas de STECAL)

- A — Zone agricole
- An — Zone agricole à enjeux de milieu naturel

**ZONES NATURELLES ET FORESTIERES** (ne constituent pas de STECAL)

- N — Zone naturelle et forestière

**ZONES A URBANISER**

- AU — Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat
- AUi — Zone à aménager à vocation d'activités économiques

### SECTEURS DE RISQUES NATURELS
**cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)**

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM en Novembre 2011, concerne l'ensemble de la commune.

Secteurs de risques naturels - classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aleas, 1/5000, Alp'Géorisques, Février 2015

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
- Secteur "constructible sous conditions spéciales" (B)
- RC — Risque de crues rapides des rivières
- RI, RIA1, RIA2 — Risque d'inondations
- RT — Risque de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- RV — Risque de ravinements et ruissellements sur versant
- RG — Risque de glissements de terrain
- RF — Risque d'effondrements
- Bc — Risque de crues rapides des rivières
- Br 1, Br 2 — Risque d'inondations en pied de versant
- Bv — Risque de ravinements et ruissellements sur versant
- Bg — Risque de glissements de terrain
- mg — Etang

### SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES
**cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)**

Servitudes liées à la canalisation de gaz (GRT GAZ - Antenne de Saint-Jean de Bournay)

- SUP 2 et SUP 3 - 5 mètres (6 mètre pour le poste de Gaz PORCHER)
- SUP 1 - 25 mètres (35 mètres pour le poste de gaz PORCHER)

Servitudes liées au pipeline d'éthylène (TRANSIGIL ETHYLENE - TUE)

- SUP 3 - 45 mètres
- SUP 2 - 55 mètres
- SUP 1 - 270 mètres

Zones de dangers liées au pipeline SPMR (Total France)

- Zone de dangers très graves (ELS)
- Zone de dangers graves (PEL)
- Zone de dangers significatifs (IRE)

### SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL
**cf. Titre II, Chapitre IV du Règlement (pièce 4.1)**

- Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)
- PE — Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)
- Boisements (EBC à définir)
- Haies (ENRP à définir)
- Zh — Zone humide
- Cs — Secteur d'intérêt scientifique
- Cco — Corridors écologiques (à définir)

### AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

- Changement de destination (habitat)
- Changement de destination (hébergement touristique, activité touristique, restaurant,...)
- Changement de destination (artisanat)
- Elément Bâti Remarquable du Paysage

### AUTRES INFORMATIONS

- Canalisation de gaz Antenne de Saint-Jean de Bournay
- Pipeline SPMR
- Pipeline TUE
- Lignes Haute-Tension
- Secteur de nuisances sonores lié à la RD 1085 : Tissu ouvert - catégorie 3 (100 mètres) et catégorie 4 (30 mètres)